FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications 2015/830.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: Acide Chlorhydrique 32-38%

N° de produit 6081, 6082, 6012, 3128, 9535

Synonymes, marques: Muriatic Acid, Hydrogen Chloride, Aqueous

Identificateur supplémentaire

Désignation chimique:	Acide chlorhydrique
Formule chimique:	ClH
Numéro d´identification UE	017-002-00-2
N° CAS	7647-01-0
N°CE	231-595-7
N° d'enregistrement REACH	01-2119484862-27-XXXX

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: Application à des fins de laboratoire, de recherche et de production.
Usages déconseillés: Non déterminé.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Avantor Performance Materials Poland S.A.
Sowinskiego 11str., 44-101 Gliwice,
Poland

Téléphone: 48 32 239-20-00
Télécopie :: 48 32 239-23-70

Personne à contacter: Product Information Compliance
E-mail: export@avantormaterials.com SDS: SDS@avantormaterials.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence: CHEMTREC: (33)-975181407

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Le produit a été classé selon la législation en vigueur.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.

Dangers Physiques		
Corrosifs pour les métaux	Catégorie 1	H290: Peut être corrosif pour les métaux.
Dangers pour la Santé		
Corrosion cutanée	Catégorie 1A	H314: Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique	Catégorie 3	H335: Peut irriter les voies respiratoires.

2.2 Éléments d'Étiquetage

Contient: Acide chlorhydrique



Mention d'Avertissement: Danger

Déclaration(s) de risque:
H314: Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H335: Peut irriter les voies respiratoires.
H290: Peut être corrosif pour les métaux.

Conseils de Prudence

Prévention:
P261: Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention:
P301+P330+P331: EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P303+P361+P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P304+P340: EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

2.3 Autres dangers Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Désignation chimique	Concentration	N° CAS	N°CE	N° d'enregistrement REACH	facteurs M:	Notes
Acide chlorhydrique	25 - 50%	7647-01-0	231-595-7	01-2119484862-27-XXXX	Aucune information disponible.	#

* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.
Cette substance est soumise des limites d'exposition sur le lieu de travail.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

Généralités: Consulter un médecin en cas de malaise. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

4.1 Description des premiers secours

Inhalation:	Transporter à l'air frais. Contacter immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Pratiquer la respiration artificielle si la victime ne respire pas En cas de difficultés de respiration, administrer de l'oxygène.
Contact avec la Peau:	Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes et enlever les chaussures et vêtements contaminés. Contacter immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Détruire les chaussures contaminées ou les nettoyer à fond.
Contact oculaire:	Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si cela est facile à faire. Contacter immédiatement un médecin ou un centre antipoison. En cas d'irritation suite à exposition atmosphérique, sortir à l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.
Ingestion:	Contacter immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Ne pas faire vomir sans l'avis préalable d'un centre antipoison. En cas de vomissements, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons.
4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:	Entraîne de graves brûlures oculaires et cutanées. Nocif en cas d'ingestion.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Dangers:	Aucune information disponible.
Traitement:	Traiter les symptômes. Les symptômes peuvent être à retardement.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Dangers d'Incendie Généraux:	Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:	Ce produit est non combustible. Choisir le moyen d'extinction de l'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.
Moyens d'extinction inappropriés:	Aucuns connus.
5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:	En cas d'incendie ou de chaleur excessive, des produits de décomposition dangereux peuvent se former.

5.3 Conseils aux pompiers

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:	Éloigner les récipients de l'incendie si cela n'entraîne pas de risque. Garder au frais les récipients exposés à l'incendie à l'aide d'un jet d'eau.
Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:	Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:	Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. Maintenir à distance le personnel non autorisé. Évacuer la zone. Rester en amont du vent. Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter les vêtements de protection appropriés.

6.2 Précautions pour la Protection de l'Environnement: Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Neutraliser avec de la chaux ou de carbonate de sodium. Absorber le déversement avec de la vermiculite ou toute autre matière inerte, puis placer dans un récipient à déchets chimiques. Établir une digue autour de grands déversements pour élimination ultérieure.

6.4 Référence à d'autres sections: Aucune information disponible.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage:

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: Ne pas manger, ne pas boire ou ne pas fumer pendant l'utilisation. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Ajouter cette substance à l'eau avec prudence.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités: Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Stocker dans un endroit bien ventilé. Récipients non appropriés : métaux.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de Contrôle

Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle

Désignation chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition		Source
Acide chlorhydrique	STEL	10 ppm	15 mg/m3	UE. Valeurs limites d'exposition indicatives des directives 91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE (12 2009)
	TWA	5 ppm	8 mg/m3	UE. Valeurs limites d'exposition indicatives des directives 91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE (12 2009)
	TWA	5 ppm	8 mg/m3	UE. Comité scientifique en matière de limites d'exposition professionnelle (CSLEP), Commission européenne - CSLEP (2014)
	STEL	10 ppm	15 mg/m3	UE. Comité scientifique en matière de limites d'exposition professionnelle (CSLEP), Commission européenne - CSLEP (2014)
	VLE	5 ppm	7,6 mg/m3	La France. INRS, Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques (01 2008)

Valeurs de DNEL

Composant critique	Type	Voie d'exposition	Avertissements sanitaires	Remarques

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles Techniques Appropriés: Aucune information disponible.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Informations générales:	Assurer une bonne ventilation générale (généralement 10 renouvellements d'air à l'heure). Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable.
Protection des yeux/du visage:	Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches, ainsi qu'un masque intégral.
Protection de la peau	
Protection des Mains:	Matière: Gants de protection chimique
Autres:	Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
Protection respiratoire:	Si les contrôles techniques ne maintiennent pas les concentrations atmosphériques en-dessous des limites d'exposition recommandées (où applicable) ou à un niveau acceptable (dans les pays où les limites d'exposition ne sont pas établies), un respirateur homologué doit être porté. Respirateur purificateur d'air, approuvé par le gouvernement (où applicable), muni d'un filtre approprié, cartouche ou poche flitrante. Contacter un professionnel de la santé et de la sécurité ou le fabricant pour des informations spécifiques.
Mesures d'hygiène:	Assurer l'accès à une douche oculaire et à une douche de sécurité. Se conformer aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Éviter tout contact oculaire. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Éviter tout contact de cette matière avec la peau.
Contrôles environnementaux:	Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	
État:	Liquide
Forme:	Liquide
Couleur:	Incolore
Odeur:	Âcre
Seuil olfactif:	Aucune information disponible.
pH:	0,1 (20 °C)
Point de congélation:	Aucune information disponible.
Point d'ébullition:	Aucune information disponible.
Point d'éclair:	Non applicable
Taux d'évaporation:	Aucune information disponible.
Inflammabilité (solide, gaz):	Aucune information disponible.
Limites d'inflammabilité - supérieure (%)	Aucune information disponible.
Limites d'inflammabilité - inférieure (%)	Aucune information disponible.
Pression de vapeur:	Aucune information disponible.
Tension de vapeur (air = 1):	Aucune information disponible.
Densité:	1,17 - 1,19 g/ml (20 °C)
Densité relative:	1,17 - 1,19 (20 °C)
Solubilités	

Solubilité dans l'eau:	Soluble
Solubilité (autre):	Aucune information disponible.
Coefficient de partition (n-octanol/eau):	Aucune information disponible.
Température d'auto-inflammabilité:	Aucune information disponible.
Température de décomposition:	Aucune information disponible.
Viscosité:	Aucune information disponible.
Propriétés explosives:	Aucune information disponible.
Propriétés comburantes:	Aucune information disponible.

9.2 AUTRES INFORMATIONS

Poids moléculaire:	36,46 g/mol (ClH)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité:	Aucune information disponible.
10.2 Stabilité Chimique:	Ce produit est stable dans des conditions normales.
10.3 Possibilité de Réactions Dangereuses:	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
10.4 Conditions à Éviter:	Éviter tout contact avec les agents réducteurs forts. Comburants forts. Contact avec les bases.
10.5 Matières Incompatibles:	Amines. Bases. Métaux. Agents réducteurs. Comburants.
10.6 Produits de Décomposition Dangereux:	Chlore. Chlorure d'hydrogène. En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz corrosifs peuvent se dégager.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation:	Aucun connu ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.
Contact avec la Peau:	Provoque de graves brûlures cutanées.
Contact oculaire:	Provoque de graves lésions des yeux.
Ingestion:	N'est pas présumé avoir des effets néfastes en cas d'ingestion.

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Ingestion

Produit:	LD 50 (Lapin): 900 mg/kg ETAmél (Rat): 2.368,42 mg/kg
Substance(s) spécifiée(s)	
Acide chlorhydrique	LD 50 (Lapin): 900 mg/kg

Contact avec la peau

Produit:	LD 50 (Mouse) 1.449 mg/kg ETAmél (Lapin) 3.813,16 mg/kg
Substance(s) spécifiée(s)	
Acide chlorhydrique	LD 50 (Mouse) : 1.449 mg/kg

Inhalation

Produit: Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.
LC 50 (Rat, 4 h): 1405 ppm

Substance(s) spécifiée(s)
Acide chlorhydrique

Toxicité à dose répétée

Produit: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)
Acide chlorhydrique — LOAEL (Dose la plus faible avec effet toxique observé) (Rat, Inhalation, 4 - 91 d): 50 ppm(m)
NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat, Inhalation, 4 - 91 d): 10 ppm(m)

Corrosion ou Irritation de la Peau:

Produit: Provoque de graves brûlures cutanées.

Substance(s) spécifiée(s)
Acide chlorhydrique — Aucune information disponible.

Blessure ou Irritation Grave des Yeux:

Produit: Provoque de graves lésions des yeux.

Substance(s) spécifiée(s)
Acide chlorhydrique — in vivo (Lapin, 1 hrs): Catégorie 1
Corrosif

Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée:

Produit: N’est pas un sensibilisateur cutané.

Substance(s) spécifiée(s)
Acide chlorhydrique — Aucune information disponible.

Mutagénicité des Cellules Germinales

In vitro

Produit: Aucun composant mutagène identifié

Substance(s) spécifiée(s)
Acide chlorhydrique — Aucune information disponible.

In vivo

Produit: Aucun composant mutagène identifié

Substance(s) spécifiée(s)
Acide chlorhydrique — Aucune information disponible.

Cancérogénicité

Produit: Cette substance n'a pas de propriétés cancérogènes démontrées.

Substance(s) spécifiée(s)
Acide chlorhydrique — Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction

Produit: Aucun composant toxique pour la reproduction

Substance(s) spécifiée(s)
Acide chlorhydrique — Aucune information disponible.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique

Produit: Irritation des voies respiratoires.

Substance(s) spécifiée(s)

Acide chlorhydrique Aucune information disponible.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées
Produit: Aucuns connus.

Substance(s) spécifiée(s)
Acide chlorhydrique Aucune information disponible.

Risque d'Aspiration
Produit: Non classé
Substance(s) spécifiée(s)
Acide chlorhydrique Aucune information disponible.

Autres Effets Néfastes: Aucuns connus.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aiguë

Poisson
Produit: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)
Acide chlorhydrique LC 50 (Western mosquitofish (Gambusia affinis), 96 h): 282 mg/l

Invertébrés Aquatiques
Produit: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)
Acide chlorhydrique LC 50 (Green or European shore crab (Carcinus maenas), 48 h): 240 mg/l
LC 50 (Common shrimp, sand shrimp (Crangon crangon), 48 h): 260 mg/l

Toxicité chronique

Poisson
Produit: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)
Acide chlorhydrique Aucune information disponible.

Invertébrés Aquatiques
Produit: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)
Acide chlorhydrique Aucune information disponible.

Toxicité pour les plantes aquatiques
Produit: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)
Acide chlorhydrique Aucune information disponible.

12.2 Persistance et Dégradabilité

Biodégradation
Produit: Présumé facilement biodégradable.

Substance(s) spécifiée(s)
Acide chlorhydrique Aucune information disponible.

Rapport DBO/DCO

Produit	Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)

Acide chlorhydrique	Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de Bioaccumulation

Produit:	Aucune donnée sur la bioaccumulation n'est disponible.

Substance(s) spécifiée(s)

Acide chlorhydrique	Aucune information disponible.

12.4 Mobilité dans le Sol:	Ce produit est soluble dans l'eau et peut se disperser dans les réseaux d'eau.

Répartition connue ou prévisible entre les différents compartiments de l'environnement

Acide chlorhydrique	Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:	Indisponible.
Acide chlorhydrique	Aucune information disponible.
12.6 Autres Effets Néfastes:	Des quantités importantes du produit peuvent affecter le pH de l'environnement aquatique, avec risque d'effets nocifs pour les organismes aquatiques.
12.7 Informations supplémentaires:	Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Informations générales:	Aucune information disponible.
Méthodes d'élimination:	Le rejet, le traitement et l'élimination peuvent être soumis à des lois nationales, régionales ou locales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ADR

14.1 Numéro ONU:	UN 1789
14.2 Nom d'Expédition des Nations Unies:	ACIDE CHLORHYDRIQUE
14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport	
Classe:	8
Étiquettes:	8
N° de danger (ADR):	80
Code de restriction en tunnel:	(E)
14.4 Groupe d'Emballage:	II
14.5 Dangers pour L'environnement:	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Non déterminé.

RID

14.1 Numéro ONU:	UN 1789
14.2 Nom d'Expédition des Nations Unies	ACIDE CHLORHYDRIQUE
14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport	
Classe:	8
Étiquettes:	8
14.4 Groupe d'Emballage:	II
14.5 Dangers pour L'environnement:	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Non déterminé.

IMDG

14.1 Numéro ONU:	UN 1789
14.2 Nom d'Expédition des Nations Unies:	HYDROCHLORIC ACID
14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport	
Classe:	8
Étiquettes:	8
N° d'urgence:	F-A, S-B
14.4 Groupe d'Emballage:	II
14.5 Dangers pour L'environnement:	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Non déterminé.

IATA

14.1 Numéro ONU:	UN 1789
14.2 Nom de transport complet:	Hydrochloric acid
14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport:	
Classe:	8
Étiquettes:	8
14.4 Groupe d'Emballage:	II
14.5 Dangers pour L'environnement:	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Non déterminé.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC: Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Règlements UE

Règlement (CE) nº 2037/2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone: aucune

Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants: aucune

Règlement (CE) no 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux: aucune

Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements: aucune

Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation: aucune

Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail.: aucune

Directive 92/85/CEE concernant la mise en oeuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail.: aucune

Directive 96/82/CE (Seveso III) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses:

Désignation chimique	N° CAS	Concentration
Acide chlorhydrique	7647-01-0	30 - 40%

RÈGLEMENT (CE) No 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, ANNEXE II: Polluants:

Désignation chimique	N° CAS	Concentration
Acide chlorhydrique	7647-01-0	30 - 40%

Directive 98/24/CEE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail:

Désignation chimique	N° CAS	Concentration
Acide chlorhydrique	7647-01-0	30 - 40%

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Informations de révision: Sans objet.

Références

PBT	PBT : substance persistante, bioaccumulable et toxique.
vPvB	vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable.

Principales références de la littérature et sources de données: Les sources d'informations utilisées pour l'élaboration de la présente fiche de données de sécurité contiennent un ou plusieurs parmi les résultats suivants, provenant d'études toxicologiques effectuées en interne ou par les fournisseurs, de même que des informations provenant du Réseau de données toxicologiques (TOXNET), de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA), de dossiers sur les substances, de monographies de l'IARC (CIRC), du programme national d'études toxicologiques des États-Unis, de l'agence pour l'enregistrement des substances toxiques et des maladies associées, d'autres fabricants élaborant des fiches de données de sécurité et le cas échéant, d'autres sources.

Texte des mentions H dans les sections 2 et 3

H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H290	Peut être corrosif pour les métaux.

Informations de formation: Aucune information disponible.

Date de Publication: 22.02.2019

FDS n°:

Avis de non-responsabilité: Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité (FDS) ont été préparées à la base de données jugées exactes à la date de cette FDS. DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI, AVANTOR PERFORMANCE MATERIALS ("AVANTOR") DECLINE EXPRESSEMENT TOUTE DECLARATION ET GARANTIE QUI SOIENT EN RAPPORT AVEC LES INFORMATIONS CI-INCLUSES, VISANT, SANS RESTRICTIONS, EXACTITUDE, EXHAUSTIVITE, ADAPTATION A UN USAGE OU UNE FIN, VALEUR MARCHANDE, NON-INFRACTION, PERFORMANCE, SECURITE, APTITUDE ET STABILITE. La FDS a été conçue comme guide pour le personnel dûment formé décrivant usage, gestion, stockage et élimination appropriés du produit auquel elle se rapporte, sans être pourtant exhaustive. Il est recommandé aux utilisateurs des produits d'Avantor de faire leurs propres tests et d'exercer leurs propres jugements afin de déterminer la sécurité, l'aptitude, l'usage, la gestion, le stockage et l'élimination convenables de chaque produit et de chaque produit conjugué en fonction de leurs propres fins et utilisations. DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI, AVANTOR DECLINE TOUTE RESPONSABILITE, ET L'ACQUISITEUR PAR LE FAIT D'UTILISER DES PRODUITS D'AVANTOR ACCEPTE QU'EN AUCUNE CIRCONSTANCE AVANTOR NE SERA TENU RESPONSABLE DE TOUT DOMMAGE PARTICULIER, INDIRECT, IMPREVU, PUNITIF OU CONSECUTIF, Y COMPRIS, SANS RESTRICTIONS, PERTE DE BENEFICES, ATTEINTE A LA REPUTATION, RAPPEL DE PRODUITS OU INTERRUPTION D'ACTIVITE.